

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01541
Numéro SIREN : 493 455 042
Nom ou dénomination : BPCE

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2022 sous le numéro de dépôt 75656

B P C E
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 180 478 270 €
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
RCS Paris n° 493 455 042

**Extrait du procès-verbal
du conseil de surveillance du 24 mars 2022**

(...)

VI- Nomination d'un membre du directoire

(...)

Le conseil de surveillance, sur proposition du président du directoire

- Nomme pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Madame Christine FABRESSE, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Monsieur Jérôme TERPEREAU, membre du directoire, en charge du pôle Banque de Proximité et Assurance,
- Décide que le mandat de Jérôme TERPEREAU prend effet à compter du 1^{er} juin 2022,
- Confère à Jérôme TERPEREAU, à compter de la prise d'effet de sa nomination, la qualité de dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code Monétaire et Financier,
- Constate en conséquence que Monsieur Laurent MIGNON, Monsieur Jérôme TERPEREAU, Madame Béatrice LAFAURIE, Monsieur Jean-François LEQUOY, Monsieur Nicolas NAMIAS et Monsieur Jacques BEYSSADE sont, en qualité de dirigeants effectifs, garants et assument vis-à-vis des autorités de tutelle, et notamment de la BCE et de l'ACPR, la pleine et entière responsabilité des activités suivantes :
 - la détermination effective de l'orientation de l'activité de l'établissement (en application des articles L. 511-13 et L. 532-2 du code monétaire et financier),
 - l'information comptable et financière (en application des articles L. 571- 4 à L. 571-9 et L. 573-3 à L. 573- 6 du même code),
 - le contrôle interne (en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne du ministre des finances et des comptes publics),
 - la détermination des fonds propres (en application du règlement n° 90-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire).

(...)

Certifié conforme
Le 1^{ER} avril 2022
Le Secrétaire du conseil de
surveillance

DocuSigned by:
Bert Madeleine
32FF072BA54B48A...
Madeleine Bert